



RECETTE INTERREGIONALE DES DOUANES DE MARSEILLE

48, avenue Robert Schuman, 13 002 MARSEILLE

Tél. : 09 70 27 84 07 (service des ventes)

VENTE EN DOUANE

de marchandises provenant de saisies AUX ENCHÈRES PUBLIQUES VERBALES

Le vendredi 24 janvier 2020 à 9H 30

Hôtel des ventes d'Aix-en-Provence

7 Chemin de la Vierge Noire, Jas de Bouffan, 13090 AIX-EN-PROVENCE

- NISSAN PATROL intercooler – TD6 – long – (232.000 km) pour pièces - année 2000 ;
- CITROËN C5 – essence – Exclusive (175.300 km) pour pièces – année 2002 ;
- 18 palettes de sacs de céréales pour chevaux (à vendre en plusieurs lots)

***EXPOSITION PUBLIQUE le 24 janvier 2020
avant la vente à 8h30 sur place***

Site Internet du commissaire priseur : www.interencheres.com/13006

Contact : 04 42 52 52 70 ou contact@aixluberon.auction

Conditions de règlement : La vente est faite au comptant, règlement par chèque certifié, carte bancaire, virement bancaire. Paiement en espèces (Achat inférieur ou égal à 1.000 € pour les particuliers). Les frais à la charge de l'acquéreur sont de 12 % TTC + 100 € de frais de mise à disposition pour les véhicules en leasing et de 14,40 % TTC sans dégressivité pour le Judiciaire. L'exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation à ce sujet, une fois l'adjudication prononcée.

Frais de vente : 21 % TTC en volontaire et 14.4 % TTC en judiciaire

Les marchandises sont vendues libres de droits et taxes perçus par la Douane, avec faculté pour l'adjudicataire d'en disposer pour toute destination autorisée par la réglementation et la législation en vigueur. Il ne sera pas fondé à réclamer la déduction de TVA comprise dans le prix de l'adjudication.

L'administration se réserve la **faculté de retirer de la vente** les marchandises qu'elle jugera à propos ou pour lesquelles le montant des enchères serait jugé par le Receveur interrégional des douanes comme une offre insuffisante.

Le receveur interrégional

Pierre GALLOUIN